

## Publipostage

Lettre aux employeurs des assurés  
ex-CPC affiliés au 01.01.2014, au  
plan de base

N° employeur : .....

La Chaux-de-Fonds, janvier 2014

### **Liquidation de l'ex-CPC – information sur l'avancement du dossier**

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir en annexe un exemple de courrier que nous adressons aux assurés de l'ancienne Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC) et qui sont encore des assurés actifs auprès de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne).

Relevons en outre que l'information du liquidateur qui y est jointe pourrait également vous concerner, dans la mesure où elle pourrait aussi toucher les cotisations de l'employeur.

Comme vous pourrez le constater, le problème de la répartition des provisions/réserves constituées au moment de la création de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) est complexe. Le plan de répartition préparé par le liquidateur, soit la fiduciaire KPMG, devra encore être soumis et approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch) pour consulter les nouvelles dispositions entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Règlement d'assurance (RACPFPub) a été mis à jour notamment en fonction des mesures de recapitalisation décidées par le Grand Conseil le 26 juin 2013 et qui découlent de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**prévoyance.ne**

(document sans signature)

**Annexe(s):** ment.

